

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

12 JUILLET 2007

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

Vacations diverses

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 13 juillet 2007
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Sous-Préfecture
le 20 juillet 2007
et qu'il est donc exécutoire.

Le 23 juillet 2007

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services


Mathieu LHERITEAU

L'an deux mille sept, le 12 juillet à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 5 juillet deux mille sept, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur BERLIE, Madame DESCHAMPS, Monsieur PIVERT, Madame FUCHS, Monsieur DERCHÉ, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Madame MARGOT-MALARD, Monsieur SCHAEFFER, Monsieur TASSEL, Monsieur MOREL, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Madame BOISSERIE, Monsieur PRIOUX, Monsieur GARNIER, Madame GENDRON, Monsieur RAVEL, Monsieur FAVREAU, Madame ROUGNON, Monsieur CHARREAU, Madame ISAAC-de LEMOS, Monsieur BINET*, Madame GOMMIER*

*Monsieur BINET (sauf pour le dossier 07 E 00, le procès-verbal de la séance du 7 juin 2007, le compte-rendu des actes administratifs, les dossiers 07 E 01-02)

*Madame GOMMIER (sauf pour le dossier 07 E 00, le procès-verbal de la séance du 7 juin 2007)

Avaient donné procuration :

Madame CROS à Madame BOISSERIE
Madame CADOREL à Monsieur MOREL
Madame ALLARD à Madame RICHARD
Madame ROCCHETTI à Monsieur TASSEL
Monsieur de la LANDE de CALAN à Monsieur SOLIGNAC
Madame SALHI à Monsieur GARNIER
Monsieur LAURENT à Madame ISAAC-de LEMOS

Etaient absents et excusés :

Madame FRYDMAN
Monsieur LEBRAY

Etait absente :

Madame USQUIN

Secrétaire de Séance :

Monsieur SCHAEFFER

OBJET : VACATIONS DIVERSES

RAPPORTEUR : Madame FUCHS

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Le bénévolat est un engagement qui tend à se raréfier. Cette difficulté qui gêne particulièrement la vie associative perturbe aussi les collectivités territoriales qui avaient l'habitude de recourir au volontariat pour accompagner les manifestations municipales ou favoriser les échanges intergénérationnels. Il convient également de prendre en compte l'exigence plus forte du public concerné qui attend des interventions de plus en plus professionnelles et ne se satisfait plus de l'intervention de personnes de bonne volonté.

Dans ce cadre, la Ville est amenée à recruter des agents temporaires pour réaliser des missions ponctuelles. Il appartient au Conseil Municipal de fixer le type d'emplois ainsi que les montants attribués par vacation.

1. Interventions auprès des seniors

La Ville de Saint-Germain-en-Laye met en œuvre des ateliers au sein des clubs seniors (cours de langues étrangères, d'informatique...), mais aussi souhaite proposer des conférences sur des thèmes variés (histoire de l'art, présentation de livres ...).

Ces vacations seront rémunérées sur la base de 30 € brut de l'heure pour les ateliers réguliers ; elles comprennent la préparation, la formation proprement dite ainsi que toute activité complémentaire à cette formation.

Il est proposé de fixer la rémunération à 50 € brut de l'heure pour la réalisation des conférences qui exigent une technicité particulière.

2. Interventions au sein de la bibliothèque multimédia ou des services culturels

La Ville souhaite développer une offre de conférences spécialisées notamment dans le domaine culturel. Une partie d'entre elles sera destinée aux plus jeunes pour favoriser le goût pour la lecture et les arts. Afin de réaliser ces dernières, il sera fait appel à des intervenants qualifiés sur le thème abordé.

Ces interventions peuvent également prendre la forme d'interventions écrites lors d'expositions ou autres. Il est alors parfois nécessaire de faire appel à du personnel extérieur afin de réaliser des articles ou des notices spécifiques sur les œuvres ou sur le contenu de la manifestation.

Il est proposé de fixer la rémunération à 50 € brut de l'heure pour la réalisation de ces conférences. La même rémunération sera accordée pour la rédaction d'une notice ou d'un article de 1 500 signes.

3. Concerts et récitals

La Ville de Saint-Germain-en-Laye veut faire mieux connaître le Conservatoire à Rayonnement Départemental. Il pourrait devenir le lieu de « master class », enseignement formulé par un artiste renommé qui fait part de son expérience et prodigue des conseils. Ces cours sont publics et permettent de comprendre les techniques artistiques.

Ces manifestations ponctuelles et non récurrentes pourront être réalisées par un artiste ou une personnalité reconnue. Ces vacations seront rémunérées forfaitairement sur la base de 290 € brut la prestation.

4. Interventions d'agents municipaux hors de leur cadre d'activité

Afin de compléter la présence des bénévoles aux points de contrôle lors des Journées Cadre de Vie, la Ville de Saint-Germain-en-Laye sollicite la participation importante du personnel municipal en dehors du cadre normal de travail et indépendante des fonctions exercées dans la collectivité. Ce soutien logistique est indispensable pour la réussite de la manifestation qui se déroule le week-end sur une longue amplitude horaire (de 8h à 21h30).

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer une rémunération horaire forfaitaire de 14 € brut pour la participation du personnel municipal à cette manifestation.

Les montants de ces vacations seront indexés sur les augmentations de la Fonction Publique Territoriale.

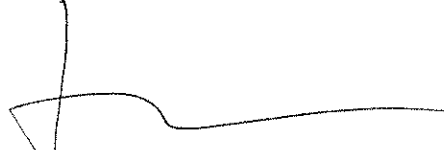
LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

ADOpte, à l'unanimité, l'ensemble des dispositions susmentionnées.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,



Emmanuel LAMY
Maire de Saint-Germain-en-Laye